

Cahiers des Anneaux de la Mémoire

Europe • Afrique • Amériques

Couleur et liberté dans l'espace colonial français (début XVIII^e-début XIX^e siècle)

Revue annuelle publiée par
l'association Les Anneaux de la Mémoire
avec le soutien
de la Collectivité Unique de Martinique
du Ministère des Outre-Mer
et de la Ville de Nantes

Directeur de la publication :

Yvon CHOTARD président des Anneaux de la Mémoire, Nantes

Directeurs de rédaction :

Jean-Marc MASSEAUT vice-président des Anneaux de la Mémoire, Nantes
 Bernard MICHON historien, maître de conférence à l'université de Nantes, membre du CRHIA
 Érick NOËL historien, professeur à l'université des Antilles

Comité de rédaction :

Catherine COQUERY-VIDROVITCH historienne, professeur émérite, université de Paris
 Abdoulaye Bara DIOP anthropologue, professeur émérite, université de Dakar
 Roger BOTTE historien, CNRS-École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris
 Myriam COTTIAS historienne, CNRS-EHESS, université Antilles-Guyane
 Olivier DOUVILLE psychanalyste, université de Paris
 Augustin EMANE juriste, université de Nantes
 Hubert GERBEAU historien, université d'Aix-en-Provence
 Philippe-Jean HESSE historien du Droit, professeur émérite, université de Nantes
 Hugues LIBOREL-POCHOT † psychanalyste, Toulouse
 Éric SAUGERA historien, Nantes

Secrétariat de rédaction :Barbara CHIRON
Renaud DECHAMPS**Maquette et mise en page :**

Rui Manuel MASCATE et Ann-Gaël MOULINIER, Angers

Édition :

LES ANNEAUX DE LA MÉMOIRE
 18 rue Scribe 44000 NANTES
 Tél. : (33) 02 40 69 68 52

<http://www.anneauxdelamemoire.org>
 e-mail: contact@anneauxdelamemoire.org

Couverture :
 Agostino Brunias,
Femmes créoles et leur servante,
 huile sur toile, XVIII^e siècle, collection
 Carmen Thyssen-Bornemisza, Madrid.

Couleur et liberté dans l'espace colonial français (début XVIII^e-début XIX^e siècle)

Préambule : Jean-Marc Masseaut p. 7
 Avant-propos : Érick Noël p. 14
 Remerciements p. 17
 Carte : Le monde atlantique p. 18

Pierre SERNA

De la couleur de peau noire dans quelques dictionnaires d'histoire naturelle entre XVIII^e et XIX^e siècles p. 20

Frédéric REGENT

Propriétaires de couleur à la Guadeloupe p. 40

Jessica PIERRE-LOUIS

Fortune et catégorisation des Libres de couleur à la Martinique au XVIII^e siècle p. 66

Bernard GAINOT

Les Libres de couleur et les révolutions de Saint-Domingue p. 92

Fredrik THOMASSON

« Vous-même, ôtez votre chapeau ! »
 Les Libres de couleur dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy (1785-1831) p. 110

Prosper ÈVE

Les Libres de couleur à Bourbon/La Réunion
 entre la fin de l'Ancien Régime et le Premier Empire p. 128

Bruno MAILLARD

Le statut juridique des « noirs libres » de l'Île de France
 dans l'arrêté supplémentaire au code civil du 1^{er} brumaire an XIV
 (23 octobre 1805) p. 150

Olivier CAUDRON

La Rochelle et ses gens de couleur (1777-1793) p. 172

Bernard MICHON

La perception des gens de couleur par les Nantais à la fin du XVIII^e siècle p. 190

Pierre Henri BOULLE

Les mariages mixtes en France, de l'Ancien Régime à la Restauration p. 210

Érick NOËL

La sémantique de la couleur à travers la police de l'Empire p. 228

Préambule

Couleur et liberté dans l'espace colonial français (1777-1815)

Cette nouvelle édition des *Cahiers des Anneaux de la Mémoire* qui reçoivent à chaque fois le soutien des chercheurs et notamment des Historiens sans lesquels la revue n'existerait pas, poursuit la méthode de travail de mémoire qui y est expérimentée depuis 1999.

En s'instruisant d'abord de l'histoire on peut envisager de surmonter les traumatismes de la mémoire collective hérités justement de l'histoire, sans en oublier pour autant le souvenir. En menant le dialogue avec les origines historiques de nos sociétés contemporaines, cette méthode propose d'identifier la formation de nos mentalités contemporaines produites par l'histoire. Cependant, afin d'aborder efficacement la question complexe des mentalités et puisque des passerelles doivent impérativement être jetées entre les disciplines pour appréhender les héritages de phénomènes historiques, et à plus forte raison ceux qui furent massivement tragiques et traumatisants, il est tout aussi impératif que chaque discipline reste bien dans son domaine d'investigation. Les Historiens doivent le rester avec la méthode et la rigueur de la recherche historique car c'est aussi à partir de la connaissance des faits historiques, compte tenu de leur complexité voire de leurs paradoxes qu'il faut savoir ne pas occulter, que l'on peut envisager de poursuivre la construction d'un monde qui vient de loin.

Ce principe a toujours prévalu dans la réalisation de la collection des *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*. Il reste la règle dans le numéro 17 consacré cette fois à l'histoire particulière des mentalités héritées du processus de la traite atlantique et des esclavages aux Amériques. L'une d'entre elles, et qui est une mémoire caractéristique de l'histoire du monde atlantique esclavagiste, fonde l'évaluation du droit à la liberté des Humains sur le fait des nuances entre les couleurs des peaux, du Noir au Blanc ou l'inverse.

Ainsi, « en 1685, l'affirmation du caractère esclavagiste de la société antillaise recoupe de plus en plus sans s'y superposer exactement, la division Blancs Noirs qui tend à devenir le caractère dominant du corps social ».¹

On peut donc considérer que les mentalités que l'on désigne aujourd'hui comme racistes, soient plus précisément une construction idéologique au sens d'une distorsion du réel, qui a justifié un phénomène historique d'abord économique, au sens d'une production de biens agricoles destinés à des consommateurs toujours plus nombreux pour espérer des profits au service des États et des acteurs de cette économie. Ce phénomène s'est développé par la contrainte au travail forcé de populations capturées sur de vastes territoires d'Afrique, déportées à travers l'Atlantique et soumises à la condition d'esclaves aux Amériques. Et le fait de la diversité esthétique des corps qu'est la couleur des peaux à laquelle s'ajoute la diversité culturelle des sociétés humaines, a été le prétexte de la construction de ce qu'il convient de qualifier d'idéologie raciste.

C'est l'une des mémoires, ou l'un des lieux de mémoire, héritée de ce processus et qui caractérise l'histoire du monde atlantique.

Le thème de ce 17^e ouvrage collectif publié par les Anneaux de la Mémoire est une réflexion sur la genèse de la construction de cette idéologie dans la période cruciale de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Cette réflexion a été menée à l'occasion de la quatrième édition du « Grand Séminaire : la Révolution française et les colonies » qui s'est tenu à Fort de France en mai 2016 sous l'hospitalité de l'université des Antilles et de la Guyane et à l'initiative d'Érick Noël. Nous lui devons d'avoir bien voulu coordonner la réalisation de cet ouvrage qui rassemble les travaux des chercheurs qui ont animé ce séminaire.

Cette nouvelle parution est dans la continuité de la démarche éditoriale menée par les *Cahiers des Anneaux de la Mémoire* depuis 1999.

Le numéro 16 de 2015 intitulé *La Loire et le commerce atlantique* propose de faire d'abord l'inventaire des avantages économiques que le monde atlantique, avec la production esclavagiste du sucre notamment, apportait à l'une des régions d'Europe, le val de Loire qui était à l'interface entre l'économie atlantique et l'économie européenne, avant d'en étudier l'impact sur les mentalités. Et dans le dernier article de cette édition, Érick Noël aborde la question des « gens de couleur » qui, bien que peu nombreux dans l'hexagone à l'époque, révèle déjà un autre héritage caractéristique de l'histoire du monde atlantique de même que l'idéologie raciste, mais en totale contradiction avec celle-ci, le fait créole.

C'est le thème du numéro 15 de 2014 : *Créolités aux Amériques françaises*. Le fait créole n'est ni une mémoire ni un folklore et encore moins une idéologie. Il est une

¹ Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et civilisation de la Caraïbe, le temps des genèses*, t. 1, p. 394, Karthala, 2012.

réalité qui caractérise non seulement l'héritage de l'histoire du monde atlantique, mais qui contribue à inspirer la créativité du monde contemporain. Ce fut d'abord et cela reste encore aujourd'hui, une multitude d'expériences humaines qui révèle la diversité des destins dans la rencontre entre des Européens et des Africains aux Amériques et autour du monde atlantique. Les Européens nés dans les colonies furent les premiers à être nommés Créoles par ceux qui n'avaient pas quitté l'Europe. C'est l'origine de ce mot dont le sens a évolué selon les régions du monde et à travers le temps. Depuis, la créolité est revendiquée aussi par ceux qui furent les héritiers de cette rencontre aux Amériques. Elle est devenue une théorie qui trouve son origine dès la fin du XIX^e siècle parmi des chercheurs tels que les Haïtiens Joseph Janvier ou Anthénor Firmin qui combattaient la théorie de l'inégalité des races à une époque puissamment influencée par le développement de l'idéologie raciste. Aujourd'hui c'est toujours une recherche qui tente de définir les richesses et les limites de la problématique de la créolisation qui est pour l'instant le concept qui permet d'explorer l'histoire et l'avenir des processus de rencontres, d'affrontements et d'échanges entre les sociétés humaines ou les individus à travers le monde et par-delà la couleur des peaux. Ils datent de la nuit des temps.

Les Historiens qui ont bien voulu apporter leurs travaux à la réalisation de ce nouvel ouvrage collectif participent à cette recherche et nous les en remercions ainsi que l'université des Antilles et de la Guyane qui a accueilli leurs débats.

Et cette fois encore nous tenons à remercier tout particulièrement celles et ceux qui, aux côtés de l'association des Anneaux de la Mémoire et malgré toutes les difficultés, travaillent depuis les débuts avec compétence et engagement à la réalisation de la collection des *Cahiers des Anneaux de la Mémoire* et sans qui non plus la revue n'existerait pas.

Jean-Marc MASSEAUT

Co-Directeur de Rédaction
des Cahiers des Anneaux de la Mémoire,
Vice-Président des Anneaux de la Mémoire

Avant-propos

Couleur et liberté dans l'espace colonial français

« L'idée est toujours tenace, dans notre imaginaire, que la couleur de peau peut constituer un frein à l'ascension sociale. Ce n'est pas un sujet dépassé, mais un sujet qui continue à traverser nos sociétés, d'alimenter des débats et des tensions, et qui doit faire l'objet d'un apport scientifique moins passionné, pour permettre de dépasser tous ces blocages. »

Ainsi s'exprimait, dans son allocution d'ouverture des Quatrièmes Rencontres autour de la Révolution française et des colonies, consacrées les 17 et 18 mai 2016 à la Martinique au thème « Couleur et liberté dans l'espace colonial français », Corinne Mencé-Caster, présidente de l'université des Antilles qui donnait ainsi tout son sens à une question ouverte, il y a un demi-siècle déjà, par le Professeur Yvan Debbasch.

En 1967 en effet, paraissait sous le titre *Couleur et liberté, Le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste*, un ouvrage qui devait d'emblée devenir une référence pour les historiens comme pour les juristes. Posant dans la confrontation des deux termes la question de ce qui devait fonder les sociétés nouvellement établies outre-Atlantique, l'auteur s'interrogeait sur les piliers de la législation, du Code Noir à son abolition, et au-delà de la Révolution française sur la récurrence de ce signe extérieur – la couleur – pour définir les normes d'un monde nouveau, toujours tenté par les vieux démons de la ségrégation.

Il a semblé nécessaire de faire le point, entre juristes et historiens rapprochés depuis 2011 par ces Rencontres annuelles, de la recherche scientifique autour de cette question de la liberté comme horizon pour des hommes issus de l'esclavage, toujours en butte même lorsqu'ils étaient affranchis à la force d'un « préjugé » tendant à les réduire, au nom de l'ordre colonial, à une humanité de seconde classe. Comme le soulignait Yvan Debbasch, les esprits éclairés n'ont pas manqué, jusqu'au conseil du roi, pour dire la nécessité de réformer, contre la tentation

d'un durcissement de positions de plus en plus intenable face au poids économique et social que représentait en particulier la catégorie dite des « sang-mêlé », un système déjà centenaire à l'heure où la Révolution française s'apprêtait à le bouleverser. Ainsi Castries, ministre de la Marine, considérait en 1781 que « cette classe d'hommes » méritait « des égards et des ménagements », penchant pour « tempérer le party de la ségrégation établie ». Et « cet objet délicat » méritait même « une méditation profonde ». Ce signal donné dans un contexte marqué depuis la perte du premier empire colonial en 1763 par la réaction permettait à l'élite des Libres de couleur, qui trouvait alors en Julien Raimond son leader, de mener de Saint-Domingue à Paris un combat feutré d'abord, puis pugnace avec son frère de sang Vincent Ogé face à la résistance opiniâtre des grands Blancs, pour aboutir finalement à cette loi dite du 4 avril 1792, accordant la pleine citoyenneté aux Libres et ouvrant du même coup la voie à une demande autrement plus large de ceux qui étaient encore « nègres esclaves ».

La montée en puissance du groupe des Libres a paru imposer, à l'échelle des différents espaces coloniaux français, une analyse attentive des traitements qui leurs étaient accordés, afin d'observer, suivant les contextes où ils évoluaient, le sens de leur action. C'est ainsi qu'ont été organisées les séances ici retranscrites dans la forme des textes fournis par les différents spécialistes sollicités pour leurs communications.

Pierre Serna, en sa qualité de professeur titulaire de la chaire de la Révolution française à l'université de Paris I, a tout d'abord mis en lumière l'évolution négative de l'image de l'homme de couleur, non à travers les dictionnaires les plus usuels, déjà largement connus et analysés, de Furetière à l'Encyclopédie, mais *via* les entrées de ces dictionnaires d'histoire naturelle qui ont distillé une approche moins attendue de la couleur. Alors même que Buffon confortait la thèse de l'unité du genre humain tournée en ridicule par Voltaire dans son combat contre l'Église, tout en soulignant le retard civilisationnel croissant des peuples noirs par rapport aux Blancs, la génération qui lui emboîtait le pas, et particulièrement le médecin Virey, s'attachait à donner des descriptions poussées des singes pour distinguer des traits physiques et comportementaux communs au sein de ces mêmes populations noires-africaines. C'est sous cet angle d'attaque que l'approche des « scientifiques » frayait la voie, aux lendemains d'une Révolution qui voyait disparaître l'essentiel de ce qui restait des colonies d'Amérique, à des gouvernants désireux de déplacer le curseur de la reconstruction coloniale du Nouveau Monde en direction de l'Afrique.

Les textes consignés ont ensuite, par pavages géographiques, précisé les situations dans les différentes colonies. Les Petites Antilles, Guadeloupe et Martinique, ont été mises en avant dès lors que, précocement colonisées, elles avaient été les premières à voir émerger des sociétés métisses où les nouveaux Libres connaissaient un essor matériel rapidement contrarié au plan politique par l'impossibilité d'accéder à des charges publiques. Frédéric Régent a ainsi mis en évidence le phénomène à

la Guadeloupe, où l'insuffisance numérique des femmes venues de métropole a favorisé les unions mixtes et entraîné le développement d'une propriété métisse. Le phénomène s'est accentué du fait des lois qui ont proscrit, dans les villes, l'accès aux charges publiques de ceux qui étaient maîtres de métier. Ainsi s'est développée, comme il ressort du cadastre de 1732, une classe de petits propriétaires vivant dans les « terres morneuses » – les plus disponibles – d'une exploitation du café, du cacao ou du coton destinés à l'exportation. Corollaire de ce développement, l'emploi de quelques esclaves (4 en moyenne pour les métissés contre 15 pour les Blancs) a accompagné cet essor. Le cas martiniquais, traité par Jessica Pierre-Louis, a révélé bien des similitudes, avec l'émergence de lignées telles que les Larcher – une famille issue d'un Blanc créole et d'une esclave affranchie capable, en 1773, d'allier l'unique fille du clan dans la petite noblesse. Il n'en demeure pas moins que dans cette exception même d'une fratrie assez aisée pour acquérir une habitation-sucrerie, la couleur n'a cessé d'être rapportée dans les actes des notaires comme un stigmate, qui l'a desservie face à la branche blanche de la famille tentée de vouloir faire main basse sur son patrimoine. Les familles métisses plus modestes n'ont pas échappé à ce phénomène de marginalisation, caractérisé dans les actes publics par ces épithètes accolées à leur nom, de « mestif » à « quarteron », pour rappeler leur origine « nègre ».

Saint-Domingue, en tant que berceau de la Révolution aux colonies, a fait l'objet d'une analyse particulière de Bernard Gainot, avec la mise en lumière de figures moins connues que Raymond et Ogé dans une action qui a lui a permis de souligner des spécificités socio-ethniques, à l'ouest et au sud de l'île où les sang-mêlé ont constitué un substrat fort et, partant, le lieu où s'est cristallisée finalement la lutte. Ainsi la plantocratie de couleur parvenue à contenir, avec des têtes telles que Rigaud aux Cayes ou la lignée des Boisrond à Torbeck, la poussée ségrégationniste venue du nord, a-t-elle animé à partir de 1791 une politique de défense et de construction identitaire chargée de mythes – à l'instar des premiers colons – qui a inscrit son histoire dans la continuité des royaumes indiens d'Amérique. Les Libres de couleur se sont à cet égard distingués des Noirs libres qui, dans cette même plaine du nord, se sont affirmés dans l'ombre des grands planteurs et, à l'heure de la prise du Cap, ont interrogé sur la question de l'abolition ceux qui, possédant au sud des esclaves, ont pu être soupçonnés de vouloir mettre en place un pouvoir mulâtre. Sans que des aires géographiques précises aient pu être établies, comme l'indique une zone centrale plus confuse, le poids du métissage a joué un rôle évident dans des choix politiques qui justifient pleinement l'expression de révolutions *au pluriel* plutôt que d'une révolution spécifique pour la colonie.

Pour être marginal, le cas de Saint-Barthélemy, analysé par Fredrik Thomasson, a révélé l'influence dans une île acquise en 1785 par la Suède des dispositions prises par la France dans son domaine. Au-delà d'une adaptation des termes stigmatisant les différentes formes de métissage et aggravant même la situation des Libres de couleur tenus à des marques de déférence à l'égard des Blancs, le contrecoup

des événements de Saint-Domingue s'est traduit par un refus de faire la moindre concession politique à une catégorie qui a dû attendre 1822 pour se voir accorder les droits civiques.

L'océan Indien accuse en revanche des différences marquées à l'échelle d'une région qui n'a pas connu un fort développement de la propriété métisse, et s'est du coup trouvée privée de ce levier qui aurait pu déclencher une action révolutionnaire comparable au mouvement dominicain. Prosper Ève l'a montré dans une méticuleuse approche des gens de couleur à l'île Bourbon, devenue la Réunion. Alors que le Code Noir n'y a été adopté que tardivement – et dans une forme aggravée – en 1723, les mesures imposées par la Monarchie à l'heure de la dissolution de la Compagnie des Indes en 1766 ont compliqué les possibilités d'affranchissement par des demandes d'autorisation préalable. Micro-proprétaires bien souvent, avec en moyenne seulement 2 esclaves par affranchi contre 10 pour les Blancs en 1788, les Libres de Bourbon n'ont guère gagné à une Révolution française contrariée localement par l'écran des grands planteurs, qui ont à cet égard facilité la réaction imposée sous l'Empire. Il n'en est guère allé différemment à l'Île de France, ou Maurice, qui a connu une régression comparable en termes de droits accordés à la catégorie, avec un même arsenal de prohibitions, remises au goût du jour, après les acquis de la Révolution. Bruno Maillard a en ce sens précisé les conséquences, alors même que le principe d'isonomie juridique avait été imposé localement dans les années 1790, de l'arrêté supplémentaire au Code Civil du 1^{er} brumaire an XIV (23 octobre 1805) : l'impossibilité pour un Blanc de transmettre son patrimoine à un sang-mêlé, alors même que les autres populations de l'île n'étaient pas concernées par le dispositif, a clairement fermé les possibilités d'ascension matérielle pour les enfants nés d'unions mixtes.

L'horizon métropolitain a paru devoir être *in fine* abordé sous l'angle des gens de couleur en France même, où leur présence était devenue assez significative pour qu'ils fassent l'objet de cette Déclaration qui, en 1777, créait à leur rencontre une Police des « Noirs, mulâtres et autres gens de couleur », mettant en cause le privilège affranchissant du royaume pour forcer leur renvoi général aux colonies. Olivier Caudron a porté son intervention sur le cas de La Rochelle, pionnier dans l'investissement des côtes d'Afrique, en offrant une radiographie de cette population qui, recensée en vertu de la loi précitée, n'aurait totalisé que 60 personnes alors qu'une quarantaine d'autres ont été relevées, notamment dans les registres paroissiaux. L'échec patent de la loi a finalement eu pour effet de retenir localement des hommes et des femmes qui ont recherché toutes les voies possibles pour demeurer en France – de l'affranchissement par testament au mariage. Bernard Michon, en observant le port voisin de Nantes, a pour sa part analysé le regard des élites locales sur les gens de couleur dans une place où la traite était essentielle : il relève une spirale dépréciative, mise en mouvement dès le début du siècle par Gérard Mellier, porte-voix des intérêts coloniaux, et relayée jusque dans l'outrance à l'aube de la Révolution par le négociant Jean-Baptiste Mosneron. L'impression est finalement

celle, logique dans la capitale de la traite, d'une chape de plomb entretenue contre vents et marées pour empêcher toute émancipation.

Le focus placé par Pierre Boule sur le mariage est autrement révélateur. Il a permis, sur un total de 159 alliances avérées à l'échelle de la France (soit 6 % des gens de couleur recensés) en 1777, de constater la part majeure des hommes, surtout esclaves, et l'importance des unions mixtes – plus de 6 sur 10. Pourtant ces mariages mal vus par le pouvoir central en raison du mélange des sangs qu'ils encourageaient ont été proscrits par le conseil du roi en 1778. Si la Révolution a de nouveau permis aux gens de couleur au sens large de se marier, la période consulaire a rétabli la proscription en empêchant toute union entre « nègres » et Blancs, sans cependant envisager la question des métis admis finalement par les consuls à contracter mariage. La circulaire de 1803 portait finalement en germe plus de problèmes que de solutions pour appliquer une politique d'exclusion de tous ceux que les circonstances ne permettaient plus alors de renvoyer outre-Atlantique. Il n'empêche que le rejet de la couleur n'a sans doute pas été l'élément le plus déterminant de la réaction qui s'est abattue sur les non-Blancs en général. Le regard que nous avons porté, dans un texte final, sur le recensement mené à l'échelle de l'Empire en 1807-1808 – réplique à l'échelle des 108 départements de celui mené 30 ans plus tôt par la Monarchie – a révélé que les autorités locales galvaudaient souvent le terme « mulâtre » pour désigner des individus issus de croisements plus complexes, et qualifiaient volontiers les Égyptiens de « nègres ». Au-delà de la difficulté des greffiers à donner une juste appréciation de ceux qu'ils devaient enregistrer, les développements bien plus nourris de la colonne des observations diverses ont finalement permis de voir que l'obsession de l'ordre était autrement plus importante, pouvant préciser des formes d'achat alors que la France ne tolérait officiellement plus le statut servile.

Ouvrant des pistes inédites, dans un esprit de comparaison des approches à l'intersection des disciplines, les textes qui suivent indiquent tout le chemin parcouru depuis un demi-siècle de recherches universitaires sur la question croisée de la couleur et de la liberté, pour souligner combien, dans le jeu des basculements politiques, les moteurs de l'entreprise coloniale ont su évoluer et, avec des succès variables selon les espaces considérés, renouveler les ressorts qui sous-tendaient sa prospérité.

Érick NOËL

Remerciements

Nous tenons à remercier les institutions citées ci-dessous
pour leur aimable participation à l'iconographie :

le musée Carmen Thyssen – Madrid

le musée d'Aquitaine – Bordeaux

le musée Calvet – Avignon

les archives nationales d'Outre Mer

le musée du Nouveau Monde – La Rochelle

la bibliothèque nationale de Suède – Stockholm

le château des Ducs de Bretagne – musée d'Histoire de Nantes

le musée Dobrée – Grand Patrimoine de Loire Atlantique – Nantes

le Musée d'Alexandre Dumas – Villers-Cotterêts

la Médiathèque d'agglomération Michel Crépeau – La Rochelle

le musée maritime Sjöhistoriskav – Stockholm

le musée d'Art et d'Histoire de La Rochelle

